

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AC6

présenté par

Mme Pompili et Mme Attard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 26, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi et après une concertation avec les acteurs du monde de l'enseignement agricole, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur l'opportunité de créer une école supérieure de l'enseignement agricole qui serait chargée d'organiser la formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation dans l'enseignement général, technologique et professionnel agricole ainsi que la formation continue de ses personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement. Cet établissement serait établi en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur agricole et les écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Cet établissement serait notamment en charge d'assurer la formation à l'agroécologie et l'intégration dans les pratiques pédagogiques des enjeux environnementaux.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce projet de loi consacre l'agroécologie et la réorientation de notre modèle agricole dans une voie plus respectueuse de l'environnement. Cela est une bonne chose, voire une nécessité. Pour que ces orientations se traduisent en actes le rôle de la formation sera essentiel.

En effet, si l'on souhaite que les pratiques agricoles évoluent pour intégrer les enjeux liés aux défis environnementaux de notre société, il est impératif d'apporter les formations nécessaires aux professionnels du monde agricole. C'est le seul vecteur crédible des changements de pratiques. Comme dans les autres domaines, il est nécessaire de leur apporter des formations aussi bien initiales que continues.

Pour que la transition puisse se mettre en œuvre en pratique, il est proposé de poursuivre la réflexion initiée par le ministère quant à la création d'une école de formation pour les professionnels de l'enseignement agricole.